

L'an deux mille dix-huit, le 13 juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 juin 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire.

Sont présents : M. François AUBER, Maire ; M. Aurélien PAUL, Mme Noëlle LEVEAU, M. Olivier HENRY, Mme Clydie RENARD, M. Philippe VALLIN adjoints ; Mme Frédérique RATTE, M. Blaise ALLEAUME Mme Josiane COIGNET, Mme Réjane DEVAUX, M. Gilles HONORE, Mme Virginie WALBROU, M. Pascal REGHEM, Mme Maria MARQUEZ, Mme Micheline MONVILLE, Mme Michèle LESAUVAGE, M. Patrice DELAMARE, M. Christian POUPEL et Mme Caroline VAIN.

Absent représenté :

... remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Date de convocation : 07/06/2018

Date d'affichage : 07/06/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : Votants : Pour : Contre : Abstention :

OBJET : Convention de diagnostic de l'église avec le CAUE76 (28/2018)

Rapporteur : Mme Réjane DEVAUX

Mesdames, Messieurs,

Suite à un risque de descellement des statues ornant l'intérieur de l'église, la commune a décidé d'établir un diagnostic d'entretien de l'église avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de la Seine-Maritime (CAUE 76), afin de continuer les travaux entrepris depuis plusieurs années (renouvellement de la toiture, réfection du clocher, changement de l'horloge...) dans les règles de l'art, résoudre les désordres et anticiper les travaux.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Annexe : Convention du CAUE76

Pour extrait conforme,

Le Maire,